

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin

**Suivi de la migration prénuptiale de la Barge à
queue noire *Limosa limosa* en Marais Poitevin**

Février – Avril 2012



Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire *Limosa limosa* en Marais Poitevin

Février – Avril 2012

Rédaction :

Emmanuel JOYEUX (ONCFS), Jean-Pierre GUERET (LPO)

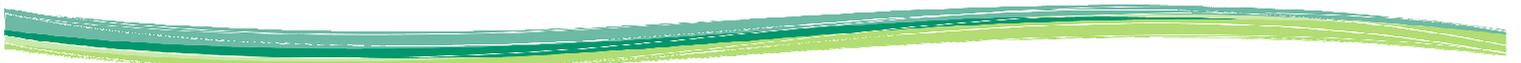
Suivis de terrain :

Frédéric CORRE (LPO), Thomas DURANEL, Jean-Pierre Guéret (LPO), Emmanuel JOYEUX (ONCFS), Jacques MARQUIS (ONCFS)



Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	3
INTRODUCTION.....	5
1. PROTOCOLE DE SUIVI.....	6
2. RESULTATS.....	8
3. DISCUSSION.....	14
3.1. EVOLUTION DES EFFECTIFS INTERANNUELS DE BARGE A QUEUE NOIRE EN MIGRATION PRE-NUPTIALE EN MARAIS POITEVIN.....	14
3.2. REPARTITION DES BARGES A QUEUE NOIRE ET MESURES DE GESTION DANS LE MARAIS POITEVIN.....	15
3.3. LES MENACES CONCERNANT LA BARGE A QUEUE NOIRE.....	16
CONCLUSION.....	17
BIBLIOGRAPHIE.....	18

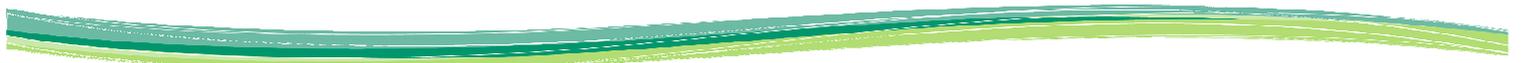


Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Localisation des sites suivis	6
Figure 2 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur les sites prospectés en 2006, en 2008, en 2010 et en 2012.....	8
Figure 3 : Evolution des effectifs bruts cumulés de Barge à queue noire sur les sites prospectés	9
Figure 4 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur les principaux sites prospectés en 2012	10
Figure 5 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis du Payré.....	11
Figure 6 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur le communal de Lairoux.....	12
Figure 7 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur le communal des Magnils-Reigniers	13
Figure 8 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vacherie.....	13
Figure 9 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire jours jours cumulée en Marais Poitevin	14
Tableau 1 : Calendrier de suivi.....	7
Tableau 2 : Résultats bruts obtenus sur les sites suivis	8

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Bertrand Trolliet de l'ONCFS pour ses conseils, Alain Texier du Parc Interrégional du Marais Poitevin pour son soutien ainsi que toutes les personnes ayant collaboré au recueil des données.



Introduction

Le Parc Interrégional du Marais Poitevin, en partenariat avec les différents acteurs environnementaux impliqués sur ce territoire et avec l'appui de l'établissement public du Marais Poitevin, a mis en place un Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, et ce, dans le cadre du DOCOB Natura 2000.

L'objectif de cet observatoire est d'évaluer la qualité environnementale du marais et de rendre compte de l'évolution des populations des espèces présentes sur ce territoire. Il s'agit plus précisément de faire un état des lieux de la gestion du marais et de sa capacité d'accueil de l'avifaune hivernante et migratrice.

En effet, étant donnée l'étendue de la zone humide du Marais Poitevin (près de 100 000 ha) et la biodiversité qu'elle abrite, l'observatoire doit se focaliser sur un certain nombre d'espèces clés. Or, l'avifaune constitue un groupe emblématique sur le Marais Poitevin pour diverses raisons (Meunier, 2005) :

Le Marais Poitevin, classé en ZPS, est la seconde zone humide de France par sa superficie et abrite de ce fait des populations importantes. Plusieurs groupes spécifiques sont caractéristiques des milieux humides et à ce titre sensibles à l'évolution des pratiques sur ces milieux. Plusieurs groupes ont connu des déclinés importants au cours des deux dernières décennies. Les oiseaux ont été les espèces les plus suivies au cours du temps sur le territoire, permettant ainsi de disposer d'un certain nombre de données anciennes pour comparaison avec les données actuelles.

L'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin s'est donc concentré sur les espèces patrimoniales ainsi que les espèces indicatrices de l'état écologique de la zone humide mais aussi les espèces communes permettant la comparaison avec d'autres sites. C'est donc dans ce cadre que **la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), espèce emblématique du Marais Poitevin, a fait l'objet d'un suivi, au cours de sa migration prénuptiale**. Ce suivi est réalisé tous les deux ans sur les mêmes sites.

Cette espèce polytypique est représentée en France par les sous-espèces *islandica*, présente en hivernage sur les vasières intertidales (en baie de l'Aiguillon par exemple) et par *limosa*, présente surtout en période de migration. Le Marais Poitevin accueille ces deux sous-espèces.

La Barge à queue noire continentale, ssp *limosa*, est une espèce de limicole emblématique car sa présence est étroitement conditionnée par l'état d'hydromorphie du Marais Poitevin. Si les prairies humides sont correctement inondées lors de son passage migratoire en fin d'hiver - début du printemps, le marais pourra accueillir cette espèce. **En ce sens, la Barge à queue noire, ssp *limosa*, est susceptible de constituer une espèce bio-indicatrice majeure de l'état de gestion du Marais Poitevin et est un indicateur biologique du Marais Poitevin** (même si les variations locales d'effectifs peuvent être liées à des facteurs extérieurs au site).

Cette sous-espèce est connue comme fréquentant le Marais Poitevin de février à avril (Blanchon *et al.*, 1982 ; Sériot, 1993 ; Boursier *et al.*, 2006 ; Joyeux *et al.*, 2008, Joyeux *et al.*, 2010). Elle niche principalement dans le Nord-Ouest de l'Europe et surtout aux Pays Bas (Delany *et al.*, 2002). Après la période de reproduction, à partir du mois de juillet, elle rejoint ses quartiers d'hivernage localisés dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. La France et les marais de l'Ouest accueillent, notamment en période de migration prénuptiale, traditionnellement, quelques milliers d'individus.

Au niveau international, la Barge sous-espèce *limosa*, contrairement à la sous-espèce *islandica*, est en déclin préoccupant. Un suivi de cette espèce dans les zones humides de l'ouest français est une nécessité pour surveiller les évolutions de cette population. C'est pourquoi, il est nécessaire de définir, à travers l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, une veille écologique afin de contribuer aux suivis des populations et, surtout, de contribuer à la mise en œuvre de mesures de gestion à même de servir l'espèce.

1. Protocole de suivi

Quatre opérations ont été réalisées :

- **Réalisation des inventaires sur le périmètre défini,**
- **Définition des secteurs les plus intéressants,**
- **Evaluation de l'importance du Marais Poitevin,**
- **Comparaison avec les résultats obtenus précédemment.**

Dans le cadre de ce programme, un suivi a donc été réalisé sur les sites suivants (cf. figure 1):

- Les Marais communaux de Saint-Benoist-sur-Mer, de Saint-Denis du Payré, de Lairoux, de Curzon, de Champ Saint-Père, de Chasnais, de Triaize, des Magnils-Reigniers, de Nalliers, du Poiré-sur-Velluire, d'Angles,
- La Haute-Vallée du Lay,
- Les marais de Champagné-les-Marais (acquisition LPO),
- Les marais de Landelène (acquisition CENPC).

Cette sélection de sites a été réalisée à partir des critères suivants :

- Zones potentiellement favorables car les plus humides avec de grandes baisses en eau,
- Existence de données et de suivis historiques,
- Accessibilité.

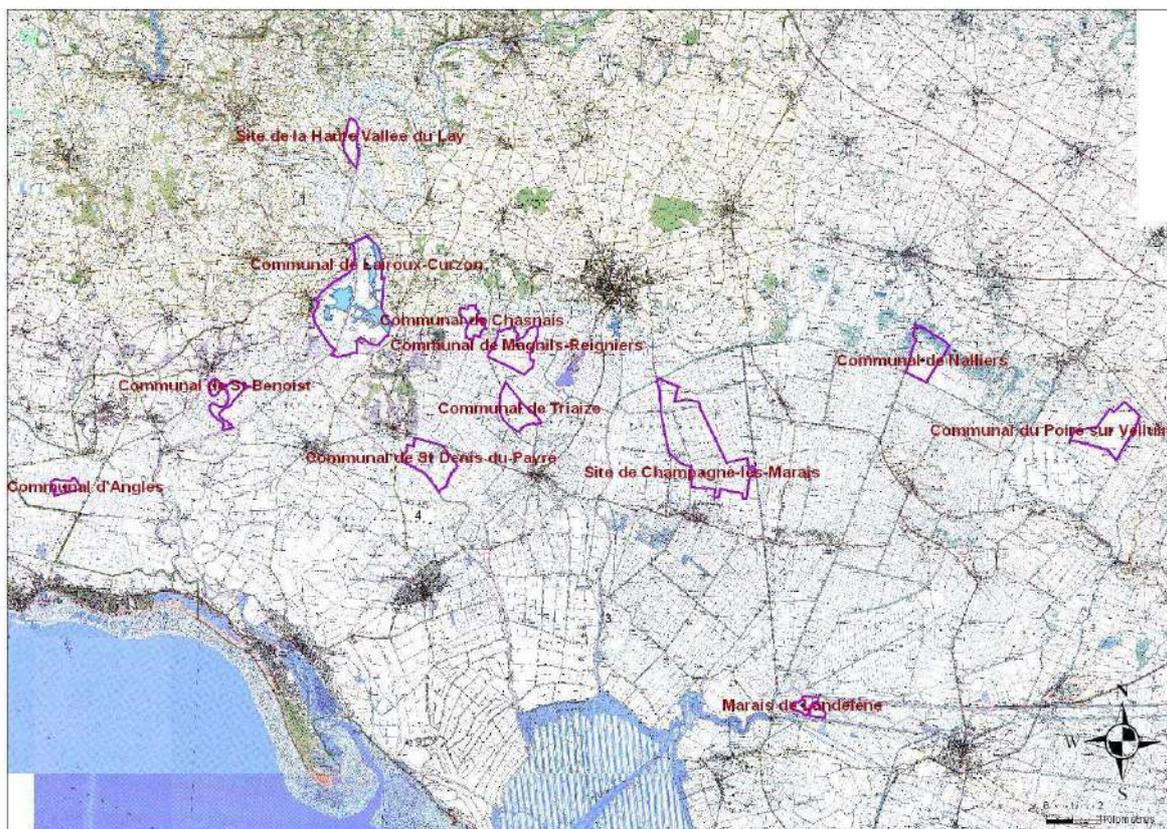


Figure 1 : Localisation des sites suivis

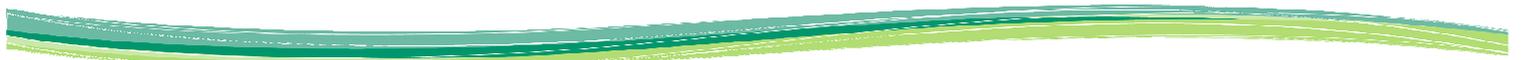
Les suivis ont été réalisés aux dates suivantes :

Tableau 1 : Calendrier de suivi

Date de suivi	Organismes réalisant le suivi
23/02	ONCFS
27/02	LPO
01/03	ONCFS
05/03	LPO
08/03	ONCFS
12/03	LPO
15/03	ONCFS
19/03	LPO
22/03	ONCFS
26/03	LPO
29/03	ONCFS
02/04	LPO
05/04	ONCFS

Pour évaluer la phénologie et l'abondance, une **transformation des effectifs est réalisée en nombre de Barges jour cumulées**. Ce calcul peut être utilisé pour rendre compte du cumul d'individus sur un site donné pendant une période donnée (Gill *et al*, 1996 ; Madsen, 1998 ; Sériot, 1993) et permet de tenir compte du renouvellement des effectifs. Le résultat obtenu est un meilleur indicateur de la qualité d'un site que l'effectif maximum comptabilisé sur une saison (qui peut être un pic isolé) ou le simple cumul des effectifs bruts observés (qui est très dépendant de la fréquence des observations). Il se calcule en multipliant la moyenne des effectifs de deux comptages consécutifs par le nombre de jours séparant ces deux comptages soit : $((N1+N2)/2) \times (J2-J1)$. Le cumul se réalise en additionnant, au fur et à mesure, la valeur obtenue à la date J avec celle obtenue précédemment (J-1). Cette méthode offre par ailleurs l'avantage de pouvoir comparer des effectifs d'une année à l'autre en pondérant les effets liés au pics de présence, à la météorologie... Elle est d'autant plus fiable que les dates de comptage sont proches. En revanche, elle doit être utilisée avec prudence notamment pour les comparaisons avec des comptages réalisés sur un pas de temps important.

En 2012, les recouvrements des surfaces en eau n'ont pas été évalués car la diversité des observateurs et la difficulté d'appréciation ne permettent pas de tester efficacement l'effet « zone en eau » sur les populations de Barges à queue noire. En revanche, les niveaux d'eau du fossé neuf (à Lairoux et à Saint-Benoist-sur-Mer) ont été notés car liés directement à l'inondation des communaux. Malheureusement, ces niveaux ne seront pas utilisés dans ce rapport car ils ont été constants pendant toute la période du suivi : il n'est donc pas possible d'utiliser cette variable. Notons que le logiciel litto3D développé par l'IGN et maintenant disponible sur le Marais Poitevin, devrait permettre dans les années à venir de faire un lien plus aisé entre les niveaux d'eau et champs de submersion.



2. Résultats

Tableau 2 : Résultats bruts obtenus sur les sites suivis

	SDDP	Saint-Benoit	Lairoux	Triaize	Chasnais	Magnils-Reigniers	Nalliers	Poiré-sur-Velluire	Landelène	Prée Mizottière	Champagné	Total
20/02/12	3	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	15
23/02/12	7	0	233	0	0	0	0	0	0	0	0	240
27/02/12	13	0	700	0	0	0	0	0	0	0	180	893
01/03/12	7	0	740	0	0	0	0	0	0	0	150	897
05/03/12	187	0	1810	0	0	0	0	0	0	0	0	1997
08/03/12	4	0	3700	0	0	0	0	0	0	0	1	3705
12/03/12	84	0	2090	0	0	0	0	0	0	0	2	2176
15/03/12	49	12	220	0	0	19	0	0	6	0	0	306
19/03/12	206	1	1142	0	0	0	0	0	0	0	210	1559
22/03/12	334	0	445	0	0	0	0	0	0	4	246	1029
26/03/12	79	0	108	0	0	8	0	0	7	0	8	210
29/03/12	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	60
02/04/12	157	9	195	0	0	45	0	0	0	12	9	427
05/04/12	136	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	149

En 2012, un premier accroissement significatif est observé à partir du 27 février. Des groupes conséquents de plus de 1000 individus sont vus dès le 5 mars (essentiellement sur le communal de Lairoux/Curzon) jusqu'au 19 mars. Il y a eu ensuite une diminution très nette. Le pic de migration est sensiblement plus précoce cette année avec un pic dès le 08 mars.

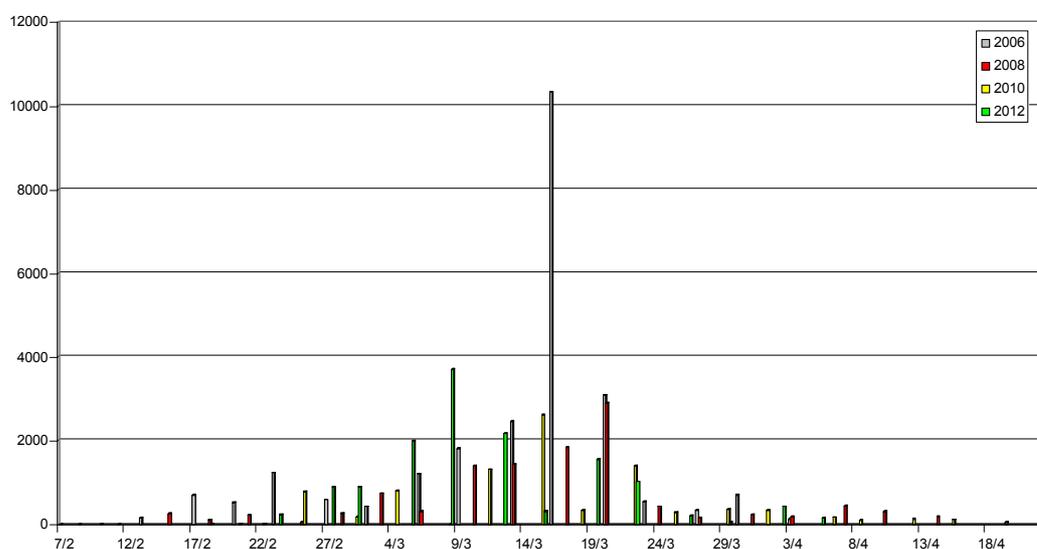


Figure 2 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur les sites prospectés en 2006, en 2008, en 2010 et en 2012

La figure 2 confirme un pic de migration plus précoce que les autres années mais néanmoins bien en dessous des effectifs enregistrés en 2006 avec plus de 10000 individus. Notons néanmoins que les effectifs ont avoisiné les 1000 individus du 27 février au 22 mars : la présence des barges semble avoir été plus régulière cette année que les années de suivis précédentes.

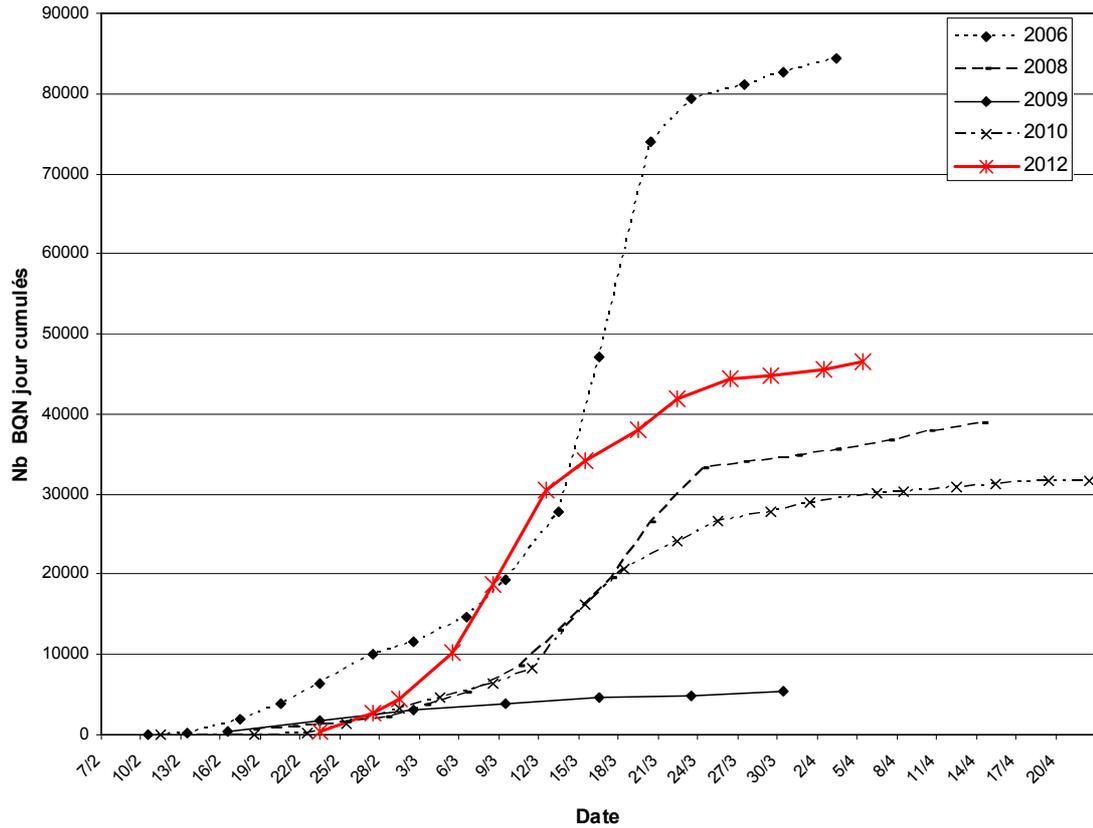


Figure 3 : Evolution des effectifs bruts cumulés de Barge à queue noire sur les sites prospectés

En 2012, la figure 3 laisse apparaître une augmentation régulière puis accélérée à partir du 1^{er} mars pour s'infléchir à partir du 10 mars. La fréquentation par la suite est plus atténuée même si le marais continue d'être fréquenté par des groupes conséquents jusqu'au 22 mars. La phénologie des barges en 2010 était proche de celle de 2008 ; **en 2012, la migration semble avoir été plus précoce avec la fréquentation la plus importante observée depuis 2006.**

Il faut noter que, a priori, le nombre de barges ayant fréquenté le Marais Poitevin est supérieur à celui compté en 2009.

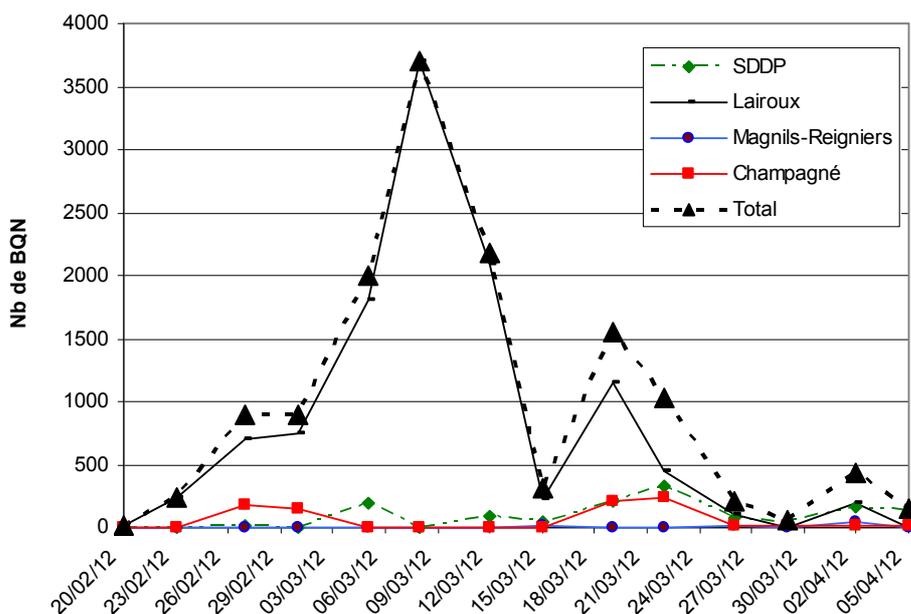


Figure 4 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur les principaux sites prospectés en 2012

Comme les autres années, le site principal de fréquentation des Barges à queue noire est le communal de Lairoux / Curzon avec plus de 3500 individus observés en pic de migration. La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis du Payré et la Réserve Naturelle Régionale de la Vacherie restent des sites fréquentés régulièrement mais avec des effectifs bien en deçà de ceux de Lairoux. Quelques individus ont fréquenté le communal des Magnils-Reigniers. Les sites de Landelène et de la Prée Mizottière ont été fréquentés par les Barges à queue noire mais de manière très épisodique.

La durée de la période d'observation est de 45 jours environ (20/02 au 05/04). **La fréquentation cumulée est de 46487 barges x jours ; les barges se répartissent principalement sur les communaux de Lairoux/Curzon (avec plus de 90 % des effectifs accueillis). Les autres sites importants dans la partie terrestre du Marais poitevin sont la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis du Payré et la Réserve Naturelle Régionale de la Vacherie.** Les sites à vocation conservatoire, la ferme de la Prée Mizottière ou les marais de Landelène n'accueillent que (trop ?) peu d'oiseaux.

La Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis du Payré

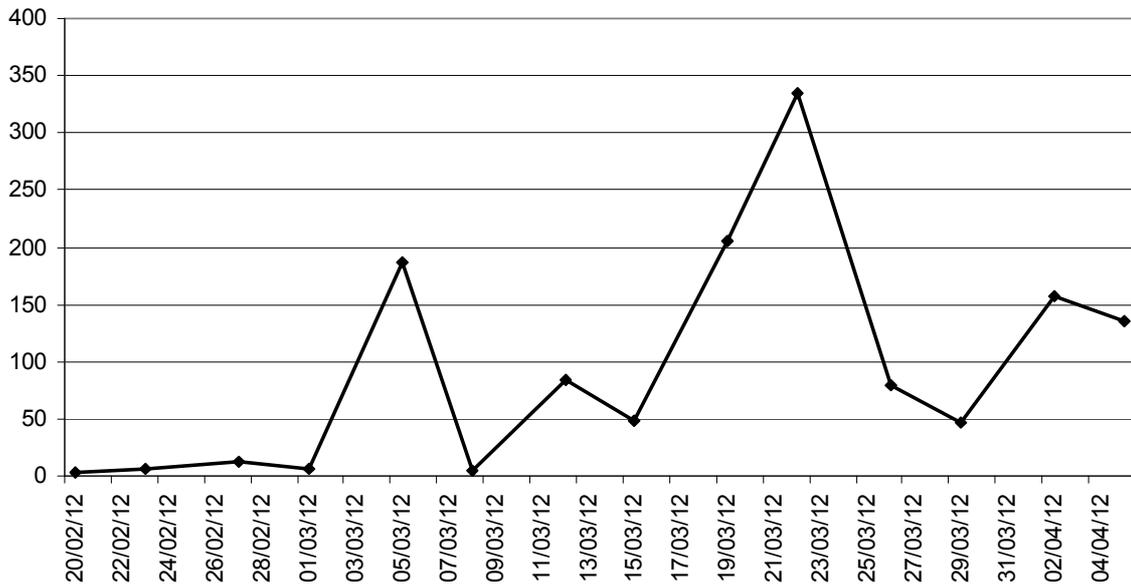


Figure 5 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis du Payré

La Réserve Naturelle de Saint-Denis du Payré est un site attractif car elle a été fréquentée de manière régulière par les barges avec un niveau d'eau constant. Le pic de fréquentation ne dépasse pas les 350 individus. Malgré tout, les effectifs enregistrés semblent conformes à ceux observés les années précédentes.

Le marais communal de Saint-Benoist sur Mer

Le communal de Saint-Benoist sur mer a été fréquenté de manière très sporadique par des petits groupes de barges.



Le Communal de Lairoux / Curzon (rive gauche du Lay)

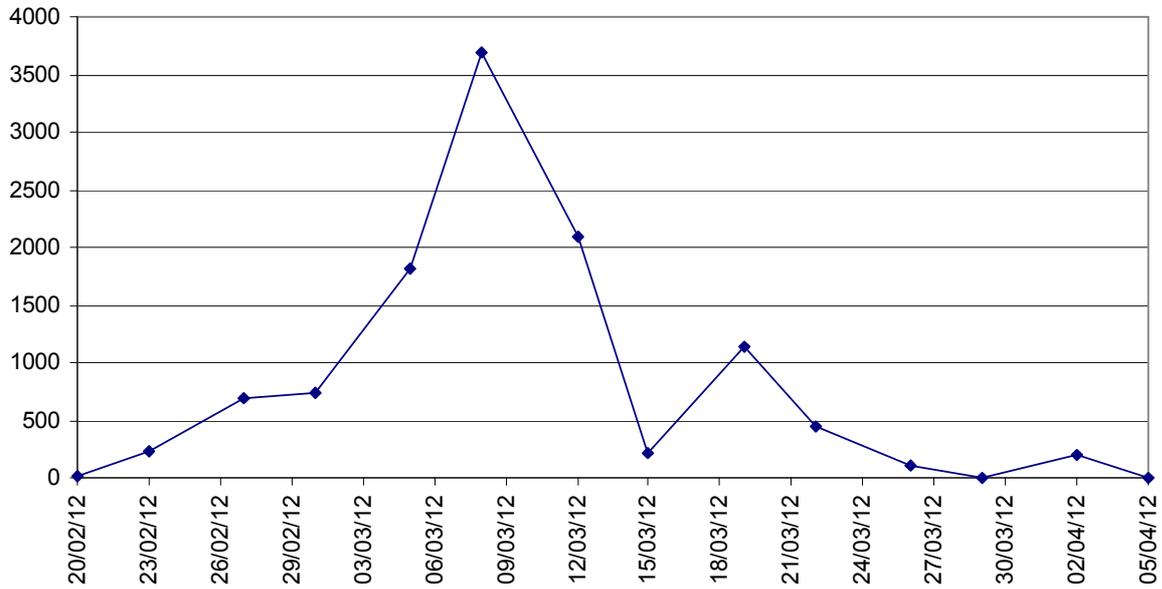


Figure 6 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur le communal de Lairoux / Curzon

Ce grand communal avec des baisses en eau est le plus fréquenté par les barges à queue noire avec plus de 3500 individus recensés en pic de migration et plus de 500 ind. recensés du 27/02 au 22/03. Il est clair, que, compte-tenu de l'écologie de l'espèce, la surface en eau alliée à la grandeur du site est un facteur attractif.

Le Communal de Curzon (rive droite du Lay)

Aucune barge n'y a été recensée cette année.



Le Communal des Magnils-Reigniers

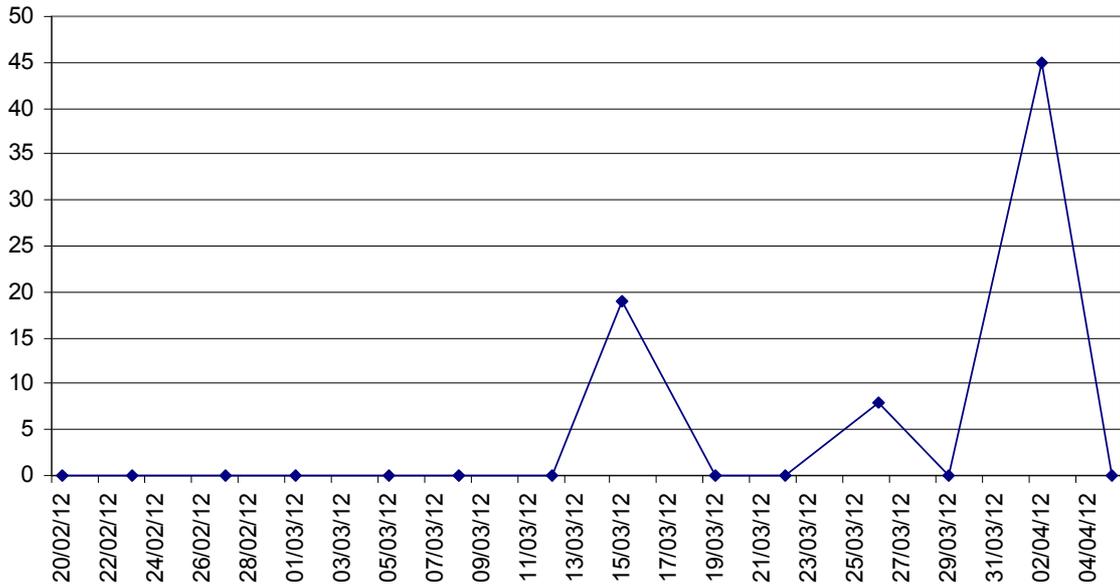


Figure 7 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur le communal des Magnils-Reigniers

En 2012, les effectifs recensés sont faibles. Nous ne pouvons que constater par ailleurs une faible inondation du marais comparée aux autres années. Cela explique certainement la fréquentation très faible de ce communal pourtant régulièrement utilisé par les barges.

Communal de Saint-Benoist-sur-Mer

Fréquentation épisodique en 2012

Réserve Naturelle Régionale du marais de la Vacherie

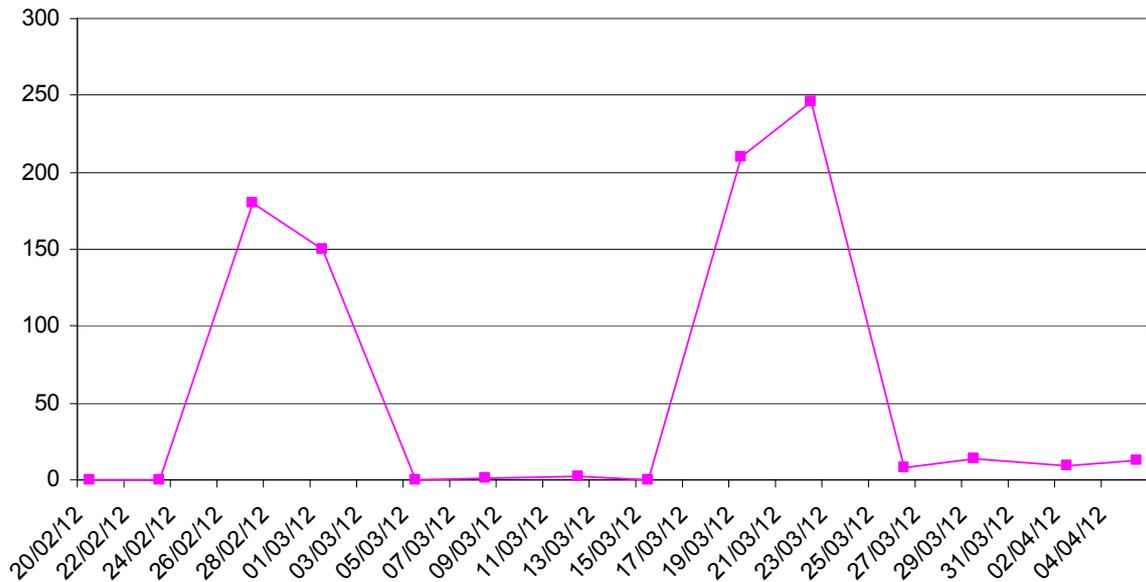


Figure 8 : Evolution des effectifs de Barge à queue noire sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vacherie

Ce site à vocation conservatoire a accueilli régulièrement des barges mais en quantité restreinte. Le niveau d'eau a été constant mais très bas compte-tenu de la pluviométrie: la potentialité locale reste pourtant présente.

Ferme de la Prée Mizottière (propriété CEL)

Ce site n'a pas été affecté par des variations de niveaux d'eau et n'a accueilli que quelques oiseaux. Il est par ailleurs probable que la fréquentation de ce site soit très liée à la baie de l'Aiguillon. Notons, par ailleurs, une salinité encore élevée sur cette propriété.

3. Discussion

3.1. Evolution des effectifs interannuels de Barge à queue noire en migration pré-nuptiale en Marais Poitevin

Les effectifs maximaux de Barges à queue noire (rappelons que les populations de la sous-espèce *limosa* sont en déclin) recensés en Marais Poitevin sont encore faibles par rapport à ceux recensés dans les années 1980 même s'il est possible d'admettre que les sites suivis ne constituent pas la totalité des sites réellement fréquentés par l'espèce.

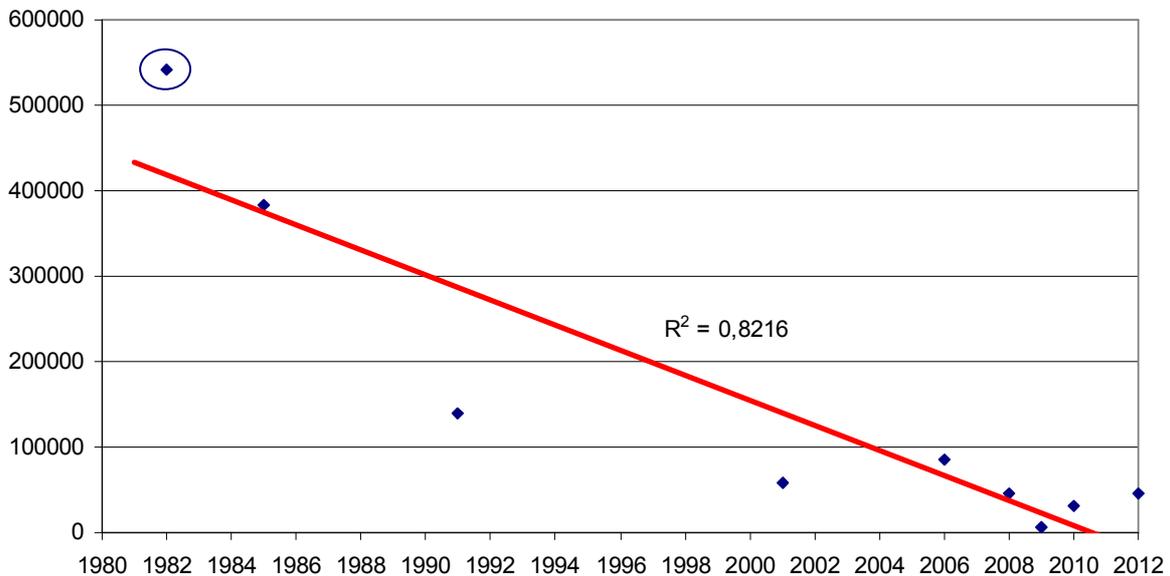


Figure 9 : Evolution des nombres de Barge à queue noire jours cumulée en Marais Poitevin (d'après, Blanchon, 1982 ; Blanchon *et al.*, 1989 ; Sériot, 1993 ; Boursier *et al.*, 2006 ; Joyeux *et al.*, 2008, Joyeux *et al.*, 2010)

Les effectifs retranscrits sur la figure 9 sont issus de calculs déjà réalisés par les auteurs cités en bibliographie. Seul le premier point (entouré sur le graphique) a fait l'objet de calculs à partir des données récoltées par Blanchon *et al.*, (1982). Il faut noter que dans ce cas la fréquence des observations était plus faible et que le cumul de barges x jours peut ainsi être influencé pour partie par des données importantes ponctuelles. Il reste cependant largement au-dessus des observations récentes. Par ailleurs, les recensements n'ont pas tous été réalisés dans le même pas de temps ; de fait, les calculs faits n'ont pas la même précision. En tout état de cause, la figure 9 n'a qu'une valeur illustrative et non pas analytique compte tenu de la diversité des données et des faiblesses d'échantillon.

Les effectifs recensés en 2012 sont plus élevés que ceux enregistrés ces 6 dernières années mais restent très faibles si on les compare avec les données enregistrées dans les années 1980. Les groupes de barges sont relativement petits (ils n'ont jamais dépassé les 3000 individus). Cela traduit une présence régulière de barges dans le marais lors de la période de

migration prénuptiale. Il est par ailleurs probable les pics de migration ne soient pas détectés car les comptages ne sont pas journaliers.

3.2. Répartition des Barges à queue noire et mesures de gestion dans le Marais Poitevin

Les communaux de Lairoux-Curzon, ont accueilli plus de 90 % des effectifs comptabilisés. A l'inverse les communaux de Nalliers, Chasnais, Angles, du Poiré-sur-Velluire et la Haute-Vallée du Lay n'ont accueilli aucune barge.

Cette répartition, concentrée sur quelques secteurs, laisse dubitatif quant à l'attractivité réelle du Marais Poitevin pour cette espèce emblématique. Seuls les sites avec la présence de baisses en eau d'envergure ont accueilli des barges. C'est d'ailleurs ce facteur hydraulique qui explique aussi la présence notée de groupes de Barges à queue noire sur les installations cynégétiques en eau également. Par ailleurs, les sites gérés à des fins de conservation (terrain CEL, RNR, RNN) ne jouent qu'un rôle accessoire dans cet accueil. Leur taille et surtout la surface en eau offerte sont probablement trop faibles pour être complètement attractives.

Les préconisations pour la Barge à queue noire en Marais Poitevin restent identiques d'une année à l'autre.

1. **L'absence de zones importantes en eau sur certaines prairies condamne les potentialités d'accueil pour les Barges. Une gestion hydraulique favorable à la biodiversité est donc nécessaire en période printanière. Elle est fondée sur le maintien de niveaux hydrauliques élevés garantissant le maintien des zones basses des prairies en eau.** Ce marais, inondé en période printanière, offre de véritables zones d'accueil pour les Barges à queue noire qui viennent s'y nourrir et ainsi reconstituer leurs réserves afin de poursuivre leur migration. Il convient de rappeler que cette espèce, en journée, se nourrit principalement sur ces milieux. Le site du Marais Poitevin (à l'instar d'autres sites français comme les Basses Vallées Angevines) constitue une halte migratoire essentielle pour la sous-espèce *limosa*. Il faut noter que ce type de gestion serait également très favorable à d'autres espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et, également, à l'installation d'oiseaux d'eau nicheurs.
2. **Mais mettre en place une telle gestion hydraulique en période de migration prénuptiale (fin d'hiver et début de printemps) implique une pratique d'élevage extensif, avec peu ou pas d'animaux au pâturage.** Rappelons que le pâturage peut être utile au maintien de la biodiversité (dans le Marais Poitevin). Aussi, dans ces périodes critiques pour un tel oiseau migrateur, il convient de s'interroger sur la réelle compatibilité des activités d'élevage (et donc des cahiers des charges agri-environnementaux¹) et sur la gestion hydraulique pratiquée avec une fonctionnalité optimale du Marais Poitevin pour la Barge à queue noire. Une mise à l'herbe trop précoce induit pratiquement une baisse des niveaux d'eau. de nombreux outils inscrits au DOCOB « Marais Poitevin » constituent des mesures pouvant contribuer à la conservation de l'espèce en maintenant et étendant les surfaces en prairies, en valorisant biologiquement les plans d'eau à vocation cynégétique et surtout en mettant en place une gestion agri-environnementale des niveaux d'eau et des plans de gestion des communaux. D'autres outils, comme la maîtrise foncière, peuvent également être sollicités dès l'instant où les objectifs environnementaux primeront sur les objectifs agricoles...

De manière complémentaires les SAGE (Lay, Vendée, Sèvre niortaise), doivent prendre en compte les niveaux d'eau de fin d'hiver et de début de printemps.

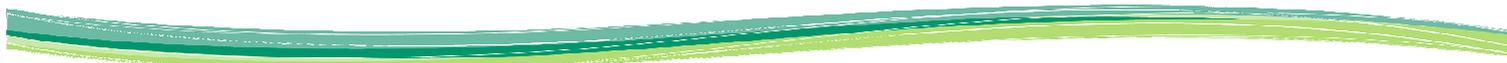
Face à ce constat, peut-être est-il possible aussi de réfléchir à la mise en œuvre d'autres politiques volontaristes de conservation de la nature – comme des contrats Natura 2000. Il s'agirait alors de développer, en sus des politiques agri-environnementales menées, des actions volontaristes

¹ Le cahier des charges agri-environnemental MPH à forte valeur biologique prévoit un pâturage du 15 mars au 15 décembre. Il y a possibilité de maintien des baisses en eau mais pas forcément de gestion syndicale en adéquation avec des mesures qui pourront être préconisées. Un communal, comme celui du Poiré / Velluire semble réellement être affecté par une gestion hydraulique défailante d'un point de vue écologique.

de gestion de zones humides favorables à la Barge à queue noire. Ces actions pourraient s'appuyer d'abord sur la poursuite et/ou la mise en place d'opérations de génie hydraulique et écologique dans certains secteurs et, notamment dans ceux à vocation conservatoire (acquisitions LPO, CEL, CREN, Réserves Naturelles) et les poursuivre dans les secteurs reconnus historiquement pour accueillir en quantité des barges à queue noire (Haute Vallée du Lay et Cuvette de Nuailly).

3.3. Les menaces concernant la Barge à queue noire

Outre les facteurs propres au Marais Poitevin qui sont directement liés la gestion hydraulique de la zone humide, **d'autres perturbations générées à l'échelle de l'aire biogéographique peuvent également expliquer cette diminution des effectifs en Marais Poitevin, tendance qui pourrait n'être qu'une déclinaison des tendances démographiques de la sous-espèce *limosa***. Ce déclin est principalement expliqué par la destruction et/ou la détérioration des habitats de nidification associées à un impact croissant de la prédation (sur ponte et nichées) en lien avec les pratiques agricoles (drainage, fauche précoce, fertilisation) affectant ces sites. Mais la détérioration des habitats des Barges à queue noire ssp *limosa* en période d'hivernage et de migration (rizière, zone estuarienne, zone humide) est aussi un facteur explicatif (Jensen *et al.*, 2007).

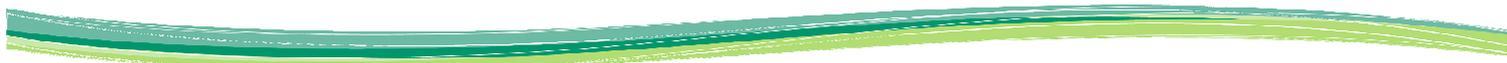


Conclusion

Les effectifs de Barges à queue noire *Limosa limosa limosa* au cours de la migration prénuptiale 2012 sont encore très faibles. Il convient donc de s'interroger sur la qualité des mesures de gestion pour cette espèce, sur le Marais Poitevin et de la pertinence des cahiers des charges agri-environnementaux appliqués sur les secteurs favorables dès l'instant où ceux-ci sont déconnectés de la gestion hydraulique. Car si les raisons de ce déclin local peuvent être imputées pour partie à une démographie déclinante, il n'en demeure pas moins que la capacité d'accueil du Marais Poitevin pourrait être clairement améliorée.

Aussi, conformément aux fiches actions du DOCOB Natura 2000, il semble essentiel que des mesures de gestion favorables à l'espèce soient mises en œuvre à travers le maintien de zones en eau de février à avril et notamment dans le secteur du Nord des Isles. Cette gestion pourrait se décliner dans les cahiers des charges agri-environnementaux en instaurant, dans les contrats biologiques, une obligation ferme de maintien en eau des baisses naturelles, un règlement d'eau ambitieux sur les communaux, une gestion des zones conservatoires pour la Barge à queue noire. Il va de soi qu'une telle gestion est susceptible de favoriser l'ensemble de la biodiversité liée à la zone humide.

Enfin, outre ces éléments de gestion indispensables, il convient de poursuivre un suivi régulier (tous les deux ans) de cette espèce conformément aux préconisations de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais Poitevin. Néanmoins, puisque seuls quelques sites semblent être favorables, il nous paraît plus adéquat de poursuivre ce suivi sur les sites gérés à des fins conservatoires et sur le communal de Lairoux / Curzon, quitte à resserrer les périodes de suivis (par exemple tous les deux jours).



Bibliographie

- Beintema, A.J., Drost, N.** (1986). Migration of the black-tailed godwit. *Le Gerfaut* 76 : 37-62.
- Blanchon, J.J., Dubois, P.J.** (1982). Détermination des zones écologiques sensibles par l'étude de l'avifaune en Marais Poitevin. Parc Naturel Régional du Marais poitevin Val de Sèvre et Vendée.
- Blanchon, J.J., Dubois, P.J.** (1989). Importance des zones humides – Baie de l'Aiguillon et marais communaux – pour l'avifaune. Ministère de l'Environnement. 259 pp.
- Boursier, M., Joyeux, E., Meunier, F.** (2006). Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire en Marais Poitevin – Février – Mars 2008. Rapport PIMP 15pp.
- Delany, S., Scott, D.** (2002). Waterbird population estimates. Third edition. Wetlands International. 204 p.
- Des Touches, H.** (2005). Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Denis du Payré. ADEV.
- Gill, J.A., Sutherland, W.J., Watkinson, A.R.** (1996). A method to quantify the effects of human disturbance on animal populations. *Journal of Applied Ecology*, 33 : 786-792.
- Jensen, F.P., Perennou, C.** (2007) Management plan for Black-tailed Godwit *Limosa limosa* 2006-2009. European Commission. 47 pp.
- Johansson, T.** (2001). Habitat selection, Nest Predation and Conservation Biology in a Blacked-tailed Godwit (*Limosa limosa*) Population. *Acta Universitatis Upsaliensis*.
- Joyeux, E., Guéret, J.P.** (2010). Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire en Marais Poitevin – Février – Septembre 2010. Rapport PIMP 18pp.
- Joyeux, E., Guéret, J.P., Meunier, F.** (2008). Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire en Marais Poitevin – Février – Mars 2008. Rapport PIMP 18pp.
- Madsen, J.** (1998). Experimental refuges for migratory waterfowl in Wetlands. I. Baseline assessment of the disturbance effects of recreational activities. *Journal of Applied Ecology*, 25 : 386-397.
- Meunier, F.** (2005). Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin - Pôle Avifaune, Etude de faisabilité. Ligue pour la protection des Oiseaux.
- Owen, M., Williams, G.** (1976). Winter distribution and habitat requirements of wigeon in Britain. *Wildfowl*. 27:83-90.
- Ramsar.** (1971). Convention on Wetlands of International Importance especially as Waterfowl Habitat.
- Sériot, J.** (1993). Distribution, déterminisme des stationnements et de l'installation de l'avifaune des communaux et des prairies humides du Marais Poitevin. Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Val de Sèvre et Vendée.
- Treca, B.,** (1984). La Barge à queue noire (*Limosa limosa*) dans le delta du Sénégal. Régime alimentaire, données biométriques, importance économique. *L'oiseau et RFO*, 54 : 247-262.
- Trolliet B., Girard, O., Fouquet, M.,** (2003). Evaluation des populations d'oiseaux d'eau en Afrique de l'Ouest. Rapport scientifique 2002 ONCFS.
- Trolliet B., Girard, O., Fouquet, M.,** (2003). Evaluation des populations d'oiseaux d'eau en Afrique de l'Ouest. Rapport scientifique 2002 ONCFS.

Fiche type Résumé (pour le répertoire d'études)

Titre : Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire *Limosa limosa* en Marais Poitevin

Mots-clés :

- Thématiques : Migration pré-nuptiale
- Géographiques : Marais Poitevin intérieur

Espèce(s) concernée(s) : Barge à queue noire

Type étude : Suivis biologiques...

Objectif(s) de l'étude :

Evaluer l'importance du Marais Poitevin pour la Barge à queue noire

Résumé :

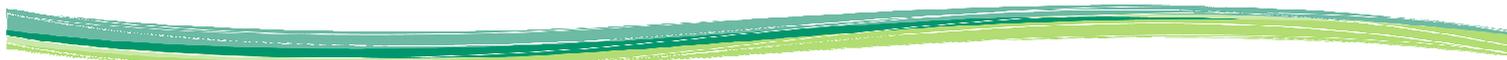
Le Marais Poitevin est une zone humide d'intérêt international pour les oiseaux d'eau. La Barge à queue noire fréquente historiquement le marais lors de la migration pré-nuptiale. En 2012, la fréquentation est restée faible par rapport à celle observée dans les années 1980. Il semblerait que le pic de migration soit plus précoce que les autres années d'observation. Même si l'évolution des effectifs de barges à queue noire est liée à la dynamique de population, il va de soi qu'une amélioration des capacités d'accueil de la zone humide serait nécessaire.

Période / Année de réalisation : Février / Avril 2012

Perspective(s) d'application : Indicateur biologique

Nombre de pages : 18

Noms des partenaires : ONCFS / LPO



Noms des financeurs : Parc Interrégional du Marais Poitevin,
Etablissement Public du Marais Poitevin

(lien(s) bibliographique(s))

Joyeux, E., Guéret, J.P. (2012). Suivi de la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire en Marais Poitevin - Octobre 2012. Rapport PIMP 19pp.

